Sur le devoir des femmes de se couvrir dans l'Église

1 Corinthiens 11, 5, 6

[Écho du Témoignage 5 pages 140-141]

J'ai été frappé de la grande et particulière signification que renferme l'ordonnance concernant le devoir des femmes de se couvrir dans l'Église (1 Cor. 11, 5, 6). Il faut évidemment la considérer tout d'abord comme exprimant cette soumission que la femme doit à l'homme, son chef, ou la soumission que l'Église doit au Seigneur. L'autorité, ou sur la tête un vêtement qui la couvrît, était le signe de cette soumission, et c'est pourquoi c'était convenable à la femme dans la congrégation. Mais il y a plus encore, car l'apôtre ajoute que « si la femme n'est pas couverte, qu'on lui coupe aussi les cheveux »; et il déclare que le fait d'être découverte était « la même chose que si elle était rasée », et c'eût été une honte pour elle, soit d'avoir les cheveux coupés, soit d'être rasée. Mais en quoi consistait la honte dont le fait d'avoir les cheveux coupés ou d'être rasée eût été l'expression pour une femme? Pour déterminer ceci, il faut, je pense, recourir à la loi, sous laquelle nous trouvons deux occasions où la femme était rasée ou découverte. Premièrement, lorsqu'elle était soupçonnée d'infidélité par son mari (Nomb. 5, 18); en second lieu, lorsqu'elle venait d'être faite captive et qu'elle pleurait la maison de son père, n'étant pas encore unie au Juif qui l'avait faite prisonnière à la guerre (Deut. 21, 10-13).

Le fait d'être rasée exprimait donc que la femme ne jouissait pas, soit de la pleine confiance, soit de la pleine joie d'un mari. Or, la femme ne doit pas se montrer maintenant avec de pareilles marques sur elle. L'Église ne doit pas apparaître comme si elle était soupçonnée par Christ, ou si elle se sentait encore une malheureuse captive; ce serait sa honte. Mais sa tête couverte montre qu'elle n'est ni dans l'une ni dans l'autre de ces conditions, mais fait voir d'un autre côté, qu'elle est heureuse dans la confiance de son Seigneur; et c'est là ce qui doit être. Ainsi, la femme couverte dans l'assemblée exprime les deux choses qui concernent l'Église. D'abord, sa soumission au Seigneur; secondement, son privilège d'être sous Sa pleine protection, de posséder Sa confiance, et d'être consolée par Lui : Comme l'Église reconnaît la seigneurie de Christ, mais en même temps, jouit de Sa ravissante présence qui bannit tout sentiment de captivité, et que la tête découverte serait la dénégation de l'une et de l'autre, un déshonneur pour l'homme et une honte pour la femme, et serait, en conséquence, un faux témoignage rendu aux anges qui apprennent par l'Église ces profonds mystères de Christ (Éph. 3, 10; 1 Cor. 11, 10). Christ a été vu d'abord par eux (1 Tim. 3, 16). Ils ont suivi attentivement tout le cours de Sa carrière, de la crèche à la résurrection; et maintenant, c'est par l'Église qu'ils apprennent, et c'est aux voies de l'Église qu'ils sont attentifs : en sorte que si les femmes se présentaient dans l'Église la tête découverte, les anges n'y seraient pas bien enseignés.